



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouméa, le 7 septembre 2020

883 NOUVELLES INSCRIPTIONS DANS UN BUREAU DE VOTE DELOCALISE SUITE A L'OUVERTURE COMPLEMENTAIRE DU 31 AOUT AU 5 SEPTEMBRE 2020

Le décret du 29 août prévoyant une période complémentaire pour les personnes souhaitant s'inscrire dans un bureau de vote délocalisé a permis aux électeurs des communes de Bélep, Ouvéa, Lifou, Maré et l'île des Pins résidant sur la Grande Terre de déposer une demande d'inscription entre le lundi 31 août et le samedi 5 septembre.

Pour rappel, les bureaux d'accueil au Haut-commissariat de Nouméa, ainsi que dans les subdivisions de Koné, La Foa et Lifou étaient exceptionnellement ouverts de lundi 31 août au vendredi 4 septembre de 8h à 18h, ainsi que le samedi 5 septembre de 8h à 16h, avec une possibilité d'option également à la subdivision de Poindimié sur RDV préalable.

Au total, 1195 personnes se sont présentées dans les services de l'Etat du lundi 31 août au samedi 5 septembre pour réaliser une démarche liée au scrutin du 4 octobre 2020 : 1130 personnes se sont déplacées sur Nouméa, 33 sur Koné, 9 sur Poindimié, 4 sur La Foa et 19 sur Lifou.

Le système d'orientation mis en place par le Haut-commissariat a permis de traiter rapidement la situation de chaque électeur. A noter qu'il y a eu 20 demandes de renonciation, c'est-à-dire des personnes inscrites dans un bureau de vote délocalisé en 2018 et ne souhaitant plus l'être cette année.

A l'issue de cette semaine, les communes insulaires doivent désormais valider ou refuser les demandes d'inscription en bureau de vote délocalisé des 883 demandes d'inscription déposées.

Contact presse
Cabinet du Haut-commissaire
Bureau de la communication interministérielle